

Le lien



www.cpnefanimation.fr

n° 29 ► novembre 2015

Éditorial Réaffirmons nos priorités !

La réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014, dont l'application a été effective en 2015, avait pour objectifs de sécuriser les parcours professionnels aux niveaux individuel et collectif et de concevoir la formation comme levier de promotion sociale et professionnelle et comme un investissement plutôt qu'une charge pour les entreprises. La branche de l'animation s'est toujours employée à promouvoir la formation avec ces mêmes objectifs.

Même si les partenaires sociaux ont souhaité maintenir l'effort porté sur la formation et la professionnalisation des salariés de la branche, cette réforme a modifié quelques processus et modalités de financements ; la création de nouveaux dispositifs (le Compte personnel de formation notamment) est venue réduire la hauteur des moyens disponibles pour la branche.

Dans ce contexte, la CPNEF de l'animation a réaffirmé les priorités qui ont toujours été les siennes. En effet, les priorités de la branche et l'essentiel des pratiques antérieures ont été maintenues à l'exception du dispositif « Droit de tirage », ce qui contraint à faire parvenir en amont toutes les demandes auprès d'Unifformation. Par contre, la priorité donnée aux formations professionnelles, CQP animateur périscolaire, niveau IV et supra a été maintenue. Les opérations collectives ont été maintenues, de même que le catalogue de branche qui a été en outre développé dans les départements d'outre-mer.

La CPNEF s'attachera, en 2016 encore, à préserver le principe de mutualisation afin que dans l'animation, les salariés des petites structures puissent accéder aux formations nécessaires pour développer simultanément leurs compétences et des projets associatifs de qualité. ●



« La CPNEF s'attachera, en 2016 encore, à préserver le principe de mutualisation »

Sommaire

Éditorial ► Réaffirmons nos priorités !

p2 ► Le CQP animateur périscolaire : une première étape de professionnalisation pour les animateurs des temps périscolaires

p3 ► Catalogue de formations : bilan 2015 et nouveautés 2016
La branche de l'animation : action et chiffres 2014
Un nouveau BPJEPS en 4 UC

p4 ► Promouvoir et développer l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation

Retrouvez les actualités de la branche sur le site : www.cpnefanimation.fr

Le CQP animateur périscolaire : une première étape de professionnalisation pour les animateurs des temps périscolaires



Zoom sur la Guyane

Mis en place en Guyane depuis 2013, le CQP animateur périscolaire répond à un réel besoin d'emploi mais aussi de formation des individus sur le territoire. « Avec la réorganisation des rythmes scolaires, une partie des communes se sont engagées en 2014 dans un accueil périscolaire mais peu ont anticipé la formation et la qualification de leurs encadrants », explique Jean Cesto, premier vice-président de l'Association profession sport et éducation populaire (APROSEP), centre de formation en Guyane. « Les deux premières promotions affichent un bilan très positif puisque la moitié des 25 diplômés ont ou vont continuer leur parcours de formation (dont un tiers vers le BPJEPS) et la plupart sont aujourd'hui en situation d'activité professionnelle. », ajoute-t-il avec satisfaction.

▲ Joëlle Oulapilé a obtenu le CQP animateur périscolaire en 2014. Elle est aujourd'hui inscrite au BPJEPS LTP.

Les formations ont lieu à Cayenne, de novembre à mai, et permettent d'alterner cours théoriques au centre de formation et stage pratique dans une entreprise adaptée au milieu périscolaire. Joëlle Oulapilé, jeune femme de 25 ans, a participé à la première session du CQP animateur périscolaire en 2013-2014. Elle nous livre son témoignage : « Titulaire d'un BAFA, je me suis inscrite au CQP afin de compléter ma formation. Durant six mois, j'ai alterné théorie et pratique : après les cours du matin, j'allais à la piscine municipale accueillir les enfants de 3 à 12 ans et assister le maître-nageur dans les activités. J'ai appris énormément de choses en techniques d'animation ! ». Son diplôme en poche, la jeune femme a passé son BAFD avant de s'inscrire au BPJEPS option Loisirs tous publics (LTP). Un parcours réussi qui lui permet d'envisager l'avenir avec confiance : « Une association locale, "Le village d'enfants", m'a déjà proposé de travailler avec elle. J'aimerais mettre en place de nouvelles activités musique et danse traditionnelle afin de faire découvrir la culture guyanaise aux enfants. C'était mon but d'arriver jusque-là... Un jour, j'aurai peut-être mon propre centre de loisirs ! ».

Afin de répondre aux besoins croissant des communes, l'offre de formations pourrait bientôt s'étoffer sur le territoire : « Nous travaillons à la mise en place d'une formation à Saint-Laurent-du-Maroni qui sera, démographiquement, la première ville de Guyane dans quelques années », précise M. Cesto.

Une belle preuve de dynamisme dans une région marquée par un taux élevé de déscolarisation et de chômage, et où la mise en place de parcours qualifiants a déjà fait ses preuves.

Créé en 2009 par la branche Animation, le Certificat de qualification professionnelle (CQP) animateur périscolaire s'inscrivait déjà dans un contexte de développement des besoins d'accueil avant et après l'école, ainsi que pendant la pause méridienne. Sa pertinence se trouve renforcée par la réforme des temps éducatifs entrée en vigueur en 2013. Il constitue en effet une première étape dans un parcours de professionnalisation des animateurs des temps périscolaires.

Le CQP animateur périscolaire se décline en trois modules de formation : accueillir des enfants et leurs familles dans des temps périscolaires ; concevoir un projet d'activités et conduire des temps d'animation périscolaires, en direction des publics enfants.

Inclus dans la liste des diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation en Accueil collectif de mineurs (ACM), il permet à ses titulaires de disposer d'équivalences pour intégrer le BPJEPS Loisirs tous publics (LTP). Il est en outre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Depuis sa mise en place, 2 001 personnes ont obtenu ce diplôme¹. Originaires de Picardie (13 %), de Midi-Pyrénées (11 %), de Provence-Alpes-Côte d'Azur

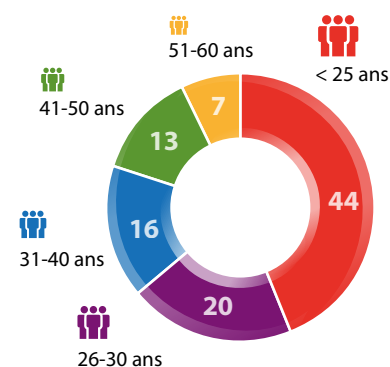
¹ Données actualisées au 5 novembre 2015.

Retrouvez la liste des organismes habilités sur le site :

www.cpnefanimation.fr

(8 %) ou encore d'Aquitaine (7 %), les stagiaires sont passés par l'un des 15 organismes de formation habilités à délivrer ce CQP. ●

Répartition des effectifs par âge moyen au moment de l'obtention du certificat (en %)



Chiffres clés

Nombre de certifiés
164 certifiés en 2012
638 certifiés en 2014

Taux de réussite des candidats
85 % des candidats ont été certifiés
9,4 % des candidats ont validé partiellement le CQP
5,6 % n'ont pas validé le CQP

Deux représentants de la CPNEF animation en Guyane !

À l'occasion de leur venue en Guyane pour la présidence d'un jury CQP animateur, deux représentants de la branche professionnelle Animation – Jean Gibaud et Antoine Prost –, sont allés à la rencontre des acteurs du secteur lors d'une réunion d'information et d'échange organisée par Uniformation, les Céméa et l'APROSEP à Cayenne. Après une présentation de la

branche et de son actualité, les échanges ont porté sur l'offre de formation diplômante, les nouveaux dispositifs et critères de financement, les besoins en formation en Guyane dans le secteur de l'animation. Ce rendez-vous, annoncé dans France Guyane du jeudi 3 septembre 2015, a été retranscrit sur Guyane Première TV, Guyane Première Radio et Radio Pays !

Catalogue de formations :

bilan 2015 et nouveautés 2016

Mis en place depuis plusieurs années par les partenaires sociaux et Uniformation, le catalogue de la branche Animation propose des formations « clé en main » à destination des salariés qui souhaitent évoluer professionnellement et développer leurs compétences.

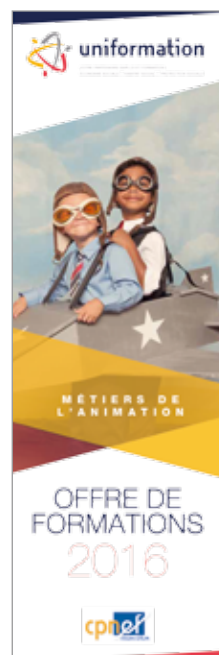
Au 2 novembre 2015, 1 007 stagiaires s'étaient inscrits à l'une des 32 formations proposées. Parmi les quatre thématiques du catalogue, certaines ont recueilli un grand succès :

- Convention collective nationale de l'animation : « Contrats et payes dans l'animation », « Gérer le temps de travail des salariés dans la branche de l'animation » ;
- Pédagogie : « Les relations parents/ professionnels dans le soutien à la parentalité », « L'accueil des enfants en situation de handicap en ACM » ;
- Développement stratégique et administratif : « NOE approfondissement » ; « L'Europe et l'action socio-éducative » ;
- Pratiques culturelles : « Éducation aux médias et aux outils numériques d'information et de communication », « Alphabet des arts plastiques ».

L'engagement de la branche

33 formations seront au programme en 2016 dont deux nouveautés :

- « Mobiliser les outils numériques au service d'un projet et/ou d'une structure », qui vise à faire découvrir les outils collaboratifs, communiquer sur les réseaux sociaux et mobiliser les outils de communication (lettre électronique, web blog) ;
- « Nouvelle organisation territoriale, incidences pour le secteur de l'animation », dont l'objectif est de permettre aux cadres des structures associatives d'actualiser leurs connaissances en matière d'administration de la République et de comprendre les incidences des réformes territoriales et administratives. ●



Pour vous inscrire en ligne

Rendez-vous sur

opca.uniformation.fr/web_privé.

Pour toute saisie en ligne, vous devez vous munir de votre n° Icom et de votre code confidentiel. Celui-ci peut s'obtenir en ligne.

La branche de l'animation :

action et chiffres 2014

Collecte et dépenses des fonds de formation

La collecte générée au titre du Plan par les structures de l'animation s'élève à 24 694 k€, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2013. Les demandes atteignent quant à elles 30 170 k€.

La collecte de la branche au titre de la professionnalisation s'élève à 5 760 k€. Les dépenses représentent 16 001 k€.

70 % des projets financés par la branche sont portés par l'adhérent (projets répondant à des besoins individuels de formation), 12 % par la branche (projets répondant aux orientations et aux priorités fixées par la branche) et 18 % sont des projets transversaux (projets portés

par l'organisme paritaire collecteur agréé – OPCA, via le Fonds d'intervention de l'économie sociale – Fies, ou le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels – FPSPP).

Les projets portés par la branche concernent principalement des actions collectives : 53 % des engagements concernent le catalogue de branche et les actions collectives nationales.

Les formations

Le catalogue de formations 2014 de la branche proposait 31 modules de formation, contre 26 en 2013 (+ 19 %). 65 sessions ont été programmées, contre 59 en 2013 (+ 10 %) et 609 stagiaires ont été formés en 2014, contre 603 en 2013 (+ 1 %).

La branche de l'animation utilise 31 % des places proposées au catalogue transversal de l'OPCA, ce qui représente 1 164 stagiaires. ●

Un nouveau BPJEPS en 4 UC

Le 16 avril dernier, au cours de la réunion de la Commission paritaire consultative des métiers du sport et de l'animation, les partenaires de la branche du sport et de l'animation ont validé le principe d'une réforme du BPJEPS réduisant le nombre des Unités de compétences à certifier à 4 au lieu de 10. Les travaux de rénovation de ce diplôme de niveau IV se poursuivront jusqu'en 2016, par l'examen de chaque spécialité dont le BP Loisirs tous publics, le BP Animation sociale, le BP Cirque...

Promouvoir et développer l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation

Signé le 15 septembre dernier, en amont des premières assises des métiers du sport et de l'animation, le protocole d'accord pour le développement de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation a pour objectif de promouvoir l'apprentissage et de renforcer les synergies entre les différents acteurs du dispositif.



Les premiers centres de formation pour apprentis (CFA) sont créés en 1994.

Pourtant, la progression du nombre d'apprentis dans les champs de l'animation et du sport est limitée, représentant en 2013, 0,76 % de l'ensemble des apprentis tous secteurs confondus. Méconnu des employeurs – associations à but non lucratif qui ne sont pas assujetties à la taxe d'apprentissage pour la plupart –, ce dispositif peine encore à trouver sa place aux côtés des différents dispositifs d'emplois aidés du secteur.

Simultanément, les secteurs d'emploi de l'animation et du sport ont bien résisté à la crise depuis 2008, car ils ont non seulement maintenu leurs emplois, mais ils ont aussi été créateurs d'emplois salariés¹. Selon les projections d'emplois à cinq ans, on retrouve les activités récréatives, culturelles et sportives à la quatrième place des créations brutes d'emplois de 2011 à 2016², soit **171 000 emplois en 2016**.

Partant de ces constats, et dans le contexte de la réforme du financement de l'apprentissage, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a souhaité associer l'Association des régions de France (ARF), les Commissions paritaires nationales emploi formation de l'animation et du sport, le Comité national olympique et sportif français, le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire et la Fédération nationale des CFA sport, animation, tourisme social à l'élaboration d'un protocole visant à promouvoir et développer l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation.

La branche de l'animation a rappelé, au moment de la rédaction de ce protocole, son implication en faveur de l'apprentissage dans une logique globale de **développement de l'offre de formations en alternance**, incluant les différentes formes d'alternance (contrat de professionnalisation et apprentissage, élèves sous statut scolaire et étudiants en stage en entreprise...). Ainsi, depuis dix ans, elle s'est attachée à harmoniser les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation avec celles des salariés en contrat d'apprentissage afin de ne pas favoriser une voie de formation par rapport à l'autre. Elle verse également pour chaque heure de formation en apprentissage, une somme aux CFA accueillant des apprentis se formant à un des métiers de l'animation.

Ce protocole prévoit la mise en place d'un **Comité de coordination**, espace qui pourrait s'avérer fort pertinent. Il aurait en effet pour objet, avec l'ensemble des signataires de ce protocole, d'améliorer l'information autour des métiers du sport et de l'animation, l'orientation vers la voie de l'apprentissage, l'appui et l'accompagnement aux acteurs de terrain comme aux responsables de réseaux, la complémentarité entre les différentes voies de formation et surtout la cohérence entre les différents dispositifs nationaux ou régionaux d'aide à l'emploi. ●

¹ Parmi eux, on trouve les services d'utilité collective ou liés à la personne, dont la demande est liée au vieillissement de la population ou partiellement subventionnée par des transferts publics (musées, théâtres, associations sportives, etc.).

² Source : Les secteurs créateurs d'emplois à moyen terme – Centre d'Analyse stratégique – La note d'analyse n° 258 – Janvier 2012.

Chiffres clés du secteur de l'animation et du sport

3 360 apprentis (chiffres Fédération nationale des centres de formation d'apprentis), soit **0,76 %** de l'ensemble des apprentis en France.

17 CFA, dont **10** forment aux métiers de l'animation.

113 contrats d'apprentissage en 2014 (hors BAPAAT), pour un financement de la branche de **286 000 €**.